



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Transmise en
Sous Préfecture de Pontoise
le 3 avril 2013

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

L'an deux mille treize, le vendredi 29 mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : M. HUBERT TARDIF - M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON - MME ANNIE PARAGE - MME JULITA SALBERT - M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ALAIN PINTE - MME ANNICK PETILLON - MME AGNES TELLIER - M. THIERRY MALHERBE - MME. ARMELLE CHAPALAIN - MME ALEXANDRA GILLARDIN - M. FRANÇOIS DELAIS - MME MARYVONNE MAZERI - MME YVETTE LE GALLO - MME MICHELLE RENOU - MME MARIE-VIOLAINE GABUT - M. CLAUDE MONTMEAS

ABSENTS REPRESENTES :

| | |
|--------------------------|---------------------------------|
| MME DANIELLE PORTHE | POUVOIR A M. HUBERT TARDIF |
| M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS | POUVOIR A M. MICHEL PASSANT |
| M. ERIC FROMANT | POUVOIR A MME CLAUDINE MORVAN |
| MME DANIELE DEBOUT | POUVOIR A MME AGNES TELLIER |
| M. YVES TRÉZIÈRES | POUVOIR A M. PHILIPPE LEBALLEUR |
| M. ALAIN DEBRETAGNE | POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON |
| M. JEAN-MARIE MIRALLES | POUVOIR A MME ELODIE THABOUREY |
| M. FRANÇOIS CRIGNON | POUVOIR A MME ANNIE PARAGE |
| M. KAMEL GHEMMOUR | POUVOIR A MME MICHELLE RENOU |

SECRETAIRE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

Délibération : n°2013-03-36

TAXE D'AMENAGEMENT – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 23 SEPTEMBRE 2011 ET SUPPRESSION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2011

CONVOCAATION

Date : 22 mars 2013

Affichée le : 22 mars 2013

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 24

Pouvoirs : 9

Absents : -

COMPTE RENDU

Affiché le : 5 avril 2013

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 février 2006

Vu la délibération du 23 septembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal nécessitant d'être modifiée,

Vu les délibérations 2011-12-25-1 et 2011-12-25-2 du 16 décembre 2011, nécessitant d'être annulées

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être fixé entre 1 et 20 %,

Considérant que le taux actuel est de 5 %

Considérant les projets structurants à venir et en particulier le port fluvial, la zone de biodiversité ou la salle de spectacle

Considérant les projets immobiliers visant à la création de plus de 700 logements répartis sur l'ensemble des quartiers de la ville

Considérant que ces secteurs délimités par le plan joint nécessitent la réalisation en termes de voirie, réseaux et équipements,

Considérant que la décision prise par l'assemblée délibérante de la commune demeure révisable chaque année

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions

- Annule les délibérations 2011-12-25-1 et 2011-12-25-2 du 16 décembre 2011,
- Complète la délibération du 23 septembre 2011 en fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal :
- à 10% dans les secteurs délimités au plan joint,
- et à 5% sur le reste du territoire communal.
- Annexe au PLU le plan délimitant ces secteurs et les taux correspondant

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint

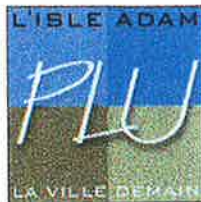


Hubert Tardif
Hubert TARDIF

*Transmise en
Sous-Prefecture de Pantouise
le 9 avril 2013*

Département du Val d'Oise

Commune de L'ISLE - ADAM



TAXE D'AMENAGEMENT

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/5000

1
1

Ville de L'Isle-Adam / Service urbanisme - décembre 2011
Eric BOUCHARD - architectes, urbanistes - décembre 2011

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

- 9 AVR. 2013

ARRIVÉE

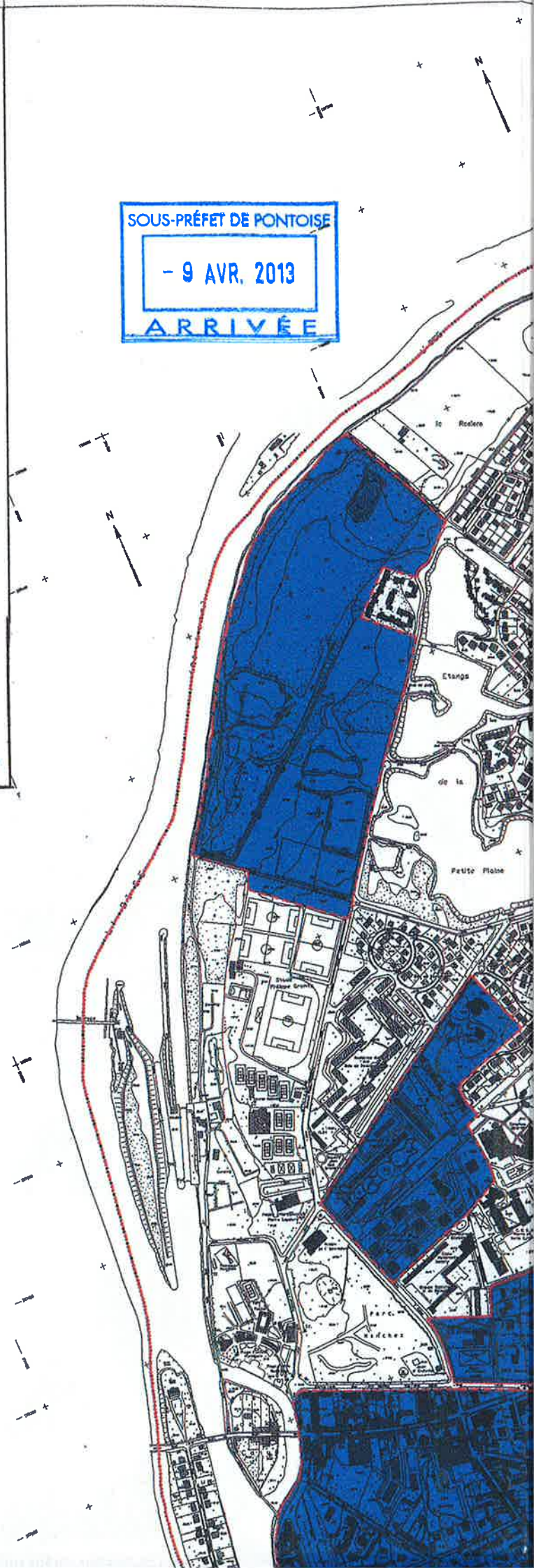
LEGENDE

●●●●●●●● Limite de commune

■■■■■■■■ Limite de secteur

□ TA 5%

■ TA 10%



SOUS-PRÉFET DE PONTAISE
- 9 AVR. 2013
ARRIVÉE

